

225C0519
FR0000062184-OP020-AS10

20 mars 2025

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

IDSUD
(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 224C1605 du 12 septembre 2024 et D&I 225C0515 du 18 mars 2025

1. Le 19 mars 2025, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société IDSUD, en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée, déposé le 12 septembre 2024, et modifié le 18 mars 2025, par Banque Hottinguer, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Manandier¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, mandaté le 8 février 2024, par le conseil de surveillance de la société IDSUD en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4° et II du règlement général (en application de l'article 261-1-1, I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société IDSUD en date du 19 mars 2025, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres IDSUD sont applicables.

¹ Société contrôlée par Mme Marie-Thérèse Luciani et M. Jérémie Luciani.